

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Nicole Marcotte ouvre l'assemblée à 19 h 06. Elle souhaite la bienvenue à tous les participants de l'assemblée puis présente tour à tour les membres du conseil de quartier de la Cité-Universitaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Consultation publique et demande d'opinion Projets de modifications au Règlement d'urbanisme relativement à un projet d'agrandissement du complexe funéraire de la Maison Gomin sur la partie du territoire formée du lot 4 811 939 R.C.3. VQ. 249 et 250 – district de Saint-Louis–Sillery	
	- Présentation du projet	
	- Période de questions et commentaires	
	- Recommandation du conseil de quartier	
4.	Adoption du procès-verbal de la rencontre du 20 février 2019	19 h 45
5.	Suivi au procès-verbal	19 h 50
6.	Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h 00
7.	Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 10
8.	Dossiers du conseil de quartier	20 h 20
	- Comité sur la sécurité des piétons et des cyclistes	
	- Comité sur l'environnement et l'embellissement	
	- Comité sur la densification et l'habitation	
9.	Correspondance et trésorerie	20 h 50
10.	Divers	21 h 00
	- Suivi relatif à la consultation publique du 30 janvier dernier	
	- Déneigement	
11.	Levée de l'assemblée	21 h 15

RÉSOLUTION 19-01-19

Sur proposition de M. Hugo Tessier, appuyée par M. Kevin Breault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **CONSULTATION PUBLIQUE ET DEMANDE D'OPINION**
Projets de modifications au *Règlement d'urbanisme* relativement à un projet d'agrandissement du complexe funéraire de la Maison Gomin sur la partie du territoire formée du lot 4 811 939 R.C.A.3VQ. 249-250 - district de Saint-Louis-Sillery

M^{me} Hélène St-Pierre explique le déroulement de la consultation publique et demande d'opinion puis elle cède la parole à M. Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme. À l'aide d'une présentation PowerPoint, celui-ci présente le projet d'agrandissement du bâtiment du complexe funéraire Maison Gomin par l'ajout d'une nouvelle aile au-dessus du stationnement souterrain existant, en balisant des critères de design pour cet agrandissement ou pour tout autre à venir.

Après quelques questions et commentaires de citoyens et administrateurs, les membres du CQ émettent la résolution suivante.

RÉSOLUTION 19-01-20

Sur un vote à la majorité avec une abstention, les membres du conseil de quartier de la Cité-Universitaire se montrent favorables au projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme* relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 4 811 939 du cadastre du Québec, R.C.A.3V.Q. 250.

Le rapport d'opinion est joint en annexe.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 20 FÉVRIER 2019**

RÉSOLUTION 19-01-21

Sur proposition de M. Kevin Breault, appuyée par M^{me} Noëlline Saint-Pierre, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 20 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Stationnement de véhicules lourds sur les rues résidentielles: Il n'y a pas de nouvelles dans le dossier.

6. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M^{me} Émilie Villeneuve : Elle informe sur les sujets suivants.

- 1) *Vision de l'habitation* : Le maire a participé à un panel sur l'habitation organisé par la Chambre de commerce le mardi 19 mars 2019. Les résultats du sondage en ligne concernant le dossier peuvent être consultés sur le site Web de la Ville.
- 2) *Parc du Bois-de-Coulonge* : L'activité de la traditionnelle cabane à sucre aura lieu au parc du Bois-de-Coulonge.

Un membre lui demande où en est rendu le dossier de la requalification du chemin Sainte-Foy? Elle fera un suivi.

M. Rémy Normand : Il est absent ce soir.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Une citoyenne aimerait savoir s'il se fait du compostage dans le secteur. On l'invite à contacter l'organisme Craque-Bitume.

8. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

Comité sur la sécurité des piétons et des cyclistes : Mesdames Diane Boudreault et Rodica Plesu ont dressé un état de situation sur la sécurité des piétons et des cyclistes ainsi que sur la convivialité des aménagements dans le quartier. Ledit document est joint en annexe. Ayant pris connaissance du document, les membres adoptent la résolution suivante.

RÉSOLUTION 19-01-22

Considérant que la sécurité des piétons et des cyclistes est une préoccupation importante des membres du conseil de quartier de la Cité-Universitaire et des citoyens du quartier;

Considérant que la Ville de Québec a également un grand souci à cet égard et qu'un comité a entrepris des travaux pour établir une nouvelle stratégie sur la sécurité routière pour la ville;

Considérant que le conseil de quartier de la Cité-Universitaire a mis un comité sur pied pour se pencher sur la question et a réalisé quelques constats et proposé quelques actions possibles à partir de demandes de citoyens;

SUR UNE PROPOSITION de M^{me} Diane Boudreault, appuyée par M^{me} Rodica Plesu, il est résolu de demander à la Ville de prendre connaissance du document en annexe et de tenir une rencontre de travail avec des membres du C.A. du CQCU pour évaluer les actions possibles à poser à court et à moyen terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Tel que déjà annoncé, le 27 février dernier, M^{me} Boudreault a assisté à un atelier participatif à l'Université Laval. Il avait pour but de contribuer à la réflexion du Comité d'aménagement devant revoir le plan d'aménagement du campus de l'Université Laval. Un remue-méninges a fait ressortir notamment la sécurité des piétons sur le campus, l'utilisation de navettes électriques, la réalité d'un campus nordique, ... Une prochaine rencontre aura lieu le 3 mai 2019.

Dans un autre ordre d'idées, en septembre prochain, il se tiendra la journée sans transport. Elle se demande si une activité ne pourrait pas être initiée par le CQCU?

Comité sur l'environnement et l'embellissement : Le 25 février dernier, M^{me} Noëlline Saint-Pierre et M. Stéphan Pouleur ont assisté à la première rencontre de la *Table de concertation environnement*, qui regroupait 14 conseils de quartier. La TCE se réunira 5 fois/année pour une durée de deux ans. Les discussions ont permis de dégager cinq grands thèmes pour mener des travaux soit :

- 1) Gestion des matières résiduelles
- 2) Verdissement et flore urbaine
- 3) Qualité de l'air
- 4) Mobilité (dans sa dimension environnementale)
- 5) Autres formes de pollution

Des comités seront ainsi formés pour traiter des sujets. M^{me} Saint-Pierre et M. Pouleur siégeront au comité Verdissement et flore urbaine. La prochaine rencontre aura lieu le 29 avril 2019.

Comité sur la densification et l'habitation : M. Hugo Tessier a assisté au dîner organisé par la Chambre de commerce, au cours duquel se tenait un panel sur une *Vision de l'habitation* pour la ville de Québec. Il a trouvé qu'il s'agissait d'une belle activité. On a parlé entre autres de raffiner la qualité de vie des citoyens et de créer des parcs intergénérationnels.

9. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

Correspondance : Rien à signaler.

Trésorerie : La trésorière M^{me} Rita Giguère informe d'un solde bancaire à ce jour de 1 243,42 \$.

RÉSOLUTION 19-01-23

Sur proposition de M^{me} Rita Giguère, appuyée par M^{me} Diane Boudreault, il est résolu de remettre une somme de 80 \$ à M^{me} Francine Lafrenière pour la rédaction du procès-verbal de la présente réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 19-01-24

Sur proposition de M. Hugo Tessier, appuyée par M^{me} Noëlline Saint-Pierre, il est résolu d'autoriser un montant de 60 \$ pour l'achat de café, jus et collation, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du CQCU le 17 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 19-01-25

Sur proposition de M^{me} Nicole Marcotte, appuyée par M. Stéphan Pouleur, il est résolu de désigner M^{me} Hélène St-Pierre, à titre de présidente d'élections lors de l'assemblée générale annuelle du CQCU, le 17 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DIVERS

Sujet relatif à la consultation publique du 30 janvier dernier : À la suite des échanges menés lors de la consultation publique du 30 janvier dernier en regard de la vente de l'église Notre-Dame-de-Foy, les membres désirent adopter la résolution suivante.

RÉSOLUTION 19-01-26

Considérant que la Fabrique Notre-Dame-de-Foy désire vendre l'église Notre-Dame-de-Foy;

Considérant le caractère historique et patrimonial de l'environnement de cette église;

Considérant le succès de la conversion de l'église Saint-Denis en bibliothèque;

Considérant que la Ville désire favoriser le vivre-ensemble et que le quartier de la Cité-Universitaire comprend une bonne part de nouveaux arrivants et immigrants;

Considérant que la Ville finance au moins neuf centres communautaires en dehors de l'Arrondissement Sainte-Foy– Sillery– Cap-Rouge;

Considérant que le local de l'âge d'or au coin de la rue Jacques-Berthiaume et du chemin Sainte-Foy a été détruit il y a quelques années;

Considérant que le quartier ne dispose d'aucun centre communautaire pour favoriser les interactions entre les citoyens et pour tenir des activités intérieures;

SUR PROPOSITION de M^{me} Diane Boudreault, appuyée par M^{me} Nicole Marcotte, il est résolu de demander à la Ville d'acquérir l'église Notre-Dame-de-Foy et de la transformer en un centre communautaire ou autre bâtiment municipal à vocation communautaire, et ce, en harmonie avec le caractère historique et patrimonial du lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Déneigement : Un membre signale le mauvais déneigement d'un abribus situé en face de la résidence Jean-Bosco, résidence pour personnes âgées. Elle suggère même de le déplacer. Dans le premier cas, il faut composer le 311 pour rapporter la situation et dans le second cas, il faut intervenir lors d'une réunion mensuelle du Réseau de transport de la Capitale (RTC).

Centre de glisse : Un membre veut dire « Bravo » à la Ville pour l'entretien du centre de glisse, situé au bas de l'avenue Chapdelaine.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 19-01-27

Sur proposition de M^{me} Noëlline Saint-Pierre, appuyée par M. Kevin Breault, l'assemblée est levée à 22 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal rédigé par M^{me} Francine Lafrenière

Nicole Marcotte, présidente

Hugo Tessier, vice-président

Sécurité des piétons et des cyclistes et convivialité des aménagements

1. Pourquoi la sécurité des piétons et des cyclistes et la convivialité des aménagements sont importantes dans le quartier de la Cité-Universitaire?

Parce que dans notre quartier, il y a :

- Des citoyens qui se sont plaints à quelques reprises à ce sujet;
- De nombreux édifices qui ont été construits ces dernières années;
- De la circulation de plus en plus dense;
- D'importants centres commerciaux;
- Beaucoup de déplacements :
 - Trois écoles primaires : Fernand-Seguin (400 élèves), Versant/Notre-Dame-de-Foy (200 élèves), école St-Vincent elementary school
 - Deux collèges : cégep de Ste-Foy (9 800 étudiants et 1 500 employés); St-Lawrence (900 étudiants)
 - L'Université Laval (43 000 étudiants dont 70 % à temps plein et 9 335 employés) et un centre sportif qui est le plus grand à l'est du Québec avec des milliers d'usagers et des événements sportifs majeurs
- Une autoroute qui traverse le quartier.

2. Que disent les chiffres?

- En 2016, l'Arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge vient au 2^e rang derrière l'arrondissement Cité-Limoilou (23,8 %) avec 7,6 % de la population qui se déplace à pied pour se rendre au travail. Dans l'arrondissement, c'est dans notre quartier où il y a le plus grand nombre de personnes qui marchent pour aller au travail (14,8 %).
- Au Québec, en 2017, 69 piétons sont décédés à la suite d'une collision avec une automobile, une hausse de 11,3 % par rapport à 2016 et 11 cyclistes ont perdu la vie, 3 de plus qu'en 2016.
- Au Québec, en 2030, 25 % de la population sera âgée de 65 ans et plus.

**3. Quels sont les endroits les plus accidentogènes dans notre quartier?
(données statistiques entre 2005 et 2016 présentées sur le site Web d'Accès transports viables)**

- Devant le CHUL : 23 piétons
- Chemin Ste-Foy/avenue du Séminaire : 17 piétons et 2 cyclistes
- Chemin Ste-Foy/chemin des Quatre-Bourgeois : 15 piétons et 3 cyclistes
- Chemin Ste-Foy/rue Arthur-Rousseau : 13 piétons
- Chemin Ste-Foy/autoroute Robert-Bourassa : 6 piétons et 4 cyclistes
- Route de l'Église/chemin des Quatre-Bourgeois : 6 cyclistes et 4 piétons

4. Quelles sont les réalisations de la Ville des dernières années qui ont favorisé la convivialité des aménagements pour les piétons?

- Réaménagement de l'intersection chemin Ste-Foy/avenue du Séminaire;
- Réaménagement de l'intersection avenue Nérée-Tremblay/chemin des Quatre-Bourgeois;
- Passage pour piétons devant le cégep de Ste-Foy;
- Aménagement d'un trottoir sur le chemin Ste-Foy du côté sud, entre l'autoroute Robert-Bourassa et le chemin des Quatre-Bourgeois.

5. Quelles sont les autres possibilités d'actions pour la Ville?

Par exemple :

- Mettre en oeuvre le projet de requalification du chemin Ste-Foy dans les meilleurs délais en privilégiant des aménagements conviviaux pour les piétons et en portant une attention particulière aux intersections les plus achalandées et accidentogènes;
- Éliminer les intersections en bretelles (intersection route de l'Église/chemin Ste-Foy; chemin des Quatre-Bourgeois/route de l'Église; autoroute Robert-Bourassa/chemin Ste-Foy);
- Revoir la pertinence du virage à droite sur feu rouge, particulièrement à l'intersection chemin des Quatre-Bourgeois/autoroute Robert-Bourassa côté sud-est;
- Aménager un trottoir sur la rue Dosquet, à l'entrée du quartier St-Denis à partir de l'intersection chemin des Quatre-Bourgeois/rue Dosquet;
- Installer des bordures de rue et un trottoir sur la rue du Joli-Bois;

- Interdire le stationnement devant l'école Fernand-Seguin et ralentir la circulation à 30 km/h dans les rues près des écoles (résolution du C.A. du conseil de quartier adoptée le 30 janvier 2019 à ce sujet);
- Effectuer le marquage au sol au plus tard le 15 mai de chaque année et le refaire en septembre aux intersections les plus achalandées;
- Sensibiliser les automobilistes et les piétons concernant les traverses prioritaires pour les piétons du nouveau code de la sécurité routière;
- Apposer une affiche indiquant l'amende possible si non-respect de la signalisation du panneau blanc « Priorité aux piétons » (ex. : ville de Sherbrooke);
- Diminuer le temps d'attente pour le feu piéton à certaines intersections, notamment à l'intersection chemin des Quatre-Bourgeois/rue Samuel-King (près du QB);
- Installer un feu pour les piétons aux feux de circulation sur chemin Ste-Foy à la sortie de Plaza Laval puisqu'il y a deux voies pour sortir et une voie pour entrer à ce centre commercial et que le trottoir est en continu. Il y a un feu piéton du côté de l'Hôpital Laval;
- Allonger le temps de traverse pour les piétons à certaines intersections, notamment à l'intersection de l'autoroute Robert-Bourassa/chemin Ste-Foy du côté nord;
- Augmenter la présence de radars mobiles dans le quartier;
- Porter une plus grande attention au déneigement des trottoirs, des abribus et autour (déneiger certaines voies d'accès piétonnes) en accord avec la Politique de mobilité durable;
- Déneiger les pistes cyclables les plus achalandées.

6. Quelles sont les possibilités d'action pour le conseil de quartier?

- Poursuivre les travaux du comité piétons et cyclistes;
- Rencontrer M. Rémy Normand et quelques spécialistes à la Ville afin d'examiner les possibilités d'action à partir du présent document;
- Poursuivre la participation à la Table vélo des conseils de quartier;
- Organiser une conférence sur la sécurité des piétons et des cyclistes dans le cadre de l'assemblée générale annuelle.

RAPPORT D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et RRVQ chapitre P-4

MANDATÉ : Conseil de quartier de la Cité-Universitaire

Numéro de dossier : R.C.A.3V.Q.249

<p>1. Événement, date et lieu</p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Tenue le 20 mars 2019, 19 h Centre de loisirs St-Thomas d'Aquin 895, avenue Myrand</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Projet de modifications au Règlement sur l'urbanisme de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 4 811 939 du cadastre du Québec, R.C.A.3V.Q. 249 (Complexe funéraire de la Maison Gomin)</p>
--	--	--

4. Présences

Membres avec droit de vote : Mmes Nicole Marcotte, Noëlline St-Pierre, Rodica Plesu, Rita Giguère, Diane Boudreault et MM. Stéphan Pouleur, Hugo Tessier et Kevin Breault.

Membres sans droit de vote : Mme Émilie Villeneuve, conseillère du district de Saint-Louis-Sillery.

Absent : M. Rémy Normand, président de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

Présentation : M. Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale, Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

Animation et préparation du rapport : Mme Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne.

Informations présentées

- Présentation des objectifs, du déroulement et des étapes de la consultation publique;
- Présentation des modifications proposées par le projet de règlement;
- Une fiche synthèse de la modification réglementaire ainsi qu'une carte des zones concernées étaient mises à la disposition des citoyens.

Objet de la demande :

Le projet de modifications proposé concerne un projet d'agrandissement du complexe funéraire de la Maison Gomin sur la partie du territoire formée du lot 4 811 939 situé à l'ouest de l'avenue Painchaud, au nord du boulevard René-Lévesque Ouest et à l'est de l'avenue du Bon-Air.

L'outil réglementaire proposé pour autoriser la réalisation de ce projet est le plan de construction qui se compose de 2 projets de règlements, dont le projet de règlement R.C.A.3V.Q.249 qui vise à ajouter une nouvelle partie du territoire (lot 4 811 939) sur lequel un plan de construction ou de modification ou d'occupation d'un immeuble pourrait être approuvé et prescrit les critères à respecter pour un futur projet.

La modification réglementaire ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire pour les personnes habiles à voter.

5. Recommandation spécifique du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité d'émettre un avis favorable au projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 4 811 939 du cadastre du Québec, R.C.A.3V.Q. 249 en tenant des commentaires des citoyens sur les aspects suivants :

- Stationnement;
- Espaces verts
- Revêtement extérieur
- Rappel architectural.

Une abstention

6. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes : 27
Nombre d'interventions : 14

- Une citoyenne qui réside dans un condo en face de la Maison Gomin craint de perdre sa vue sur le bâtiment. Est-ce qu'il pourrait y avoir d'autre construction entre la Maison Gomin et le boulevard René-Lévesque?

Réponse de la Ville : Le projet est celui qui est présenté, les critères du plan de construction ne permettent pas d'avoir un bâtiment à l'avant.

- Un résidant de la rue de Bellevue demande quels seront la durée, la date de début des travaux et le trajet utilisé par les camions durant le chantier.

Réponse du requérant : Le projet commencera dès que le permis sera émis et les travaux devraient durer entre neuf et douze mois. Pour le camionnage, cela devrait passer par l'avenue Painchaud et le chemin Sainte-Foy. L'agrandissement est requis parce que la structure du bâtiment, qui est une ancienne prison, rend difficile la conversion pour un usage relié aux activités du salon funéraire. Il y a notamment plusieurs colonnes qui sont nécessaires à la structure du bâtiment, mais celles-ci limitent le réaménagement intérieur. Le but est de doter le bâtiment de salles adéquates pour les opérations de la Maison Gomin.

- Une résidante demande s'il est possible de construire un bâtiment vert et le plus durable possible. Elle suggère que le terrain vert à l'avant de la Maison Gomin soit mis en valeur, par exemple avec un jardin communautaire. Le parc actuellement en place ne valorise pas assez cet espace, un réaménagement serait nécessaire. Elle demande également pourquoi le stationnement est situé à l'arrière du bâtiment.

Réponse du requérant : Le stationnement est aménagé à l'arrière afin de préserver la vue sur la façade du bâtiment. Un maximum de cases est aménagé en souterrain. Dans le premier projet de rénovation, un système géothermique a été installé pour être le plus vert possible, l'agrandissement utilisera le même système. Le complexe serait capable d'atteindre un certain niveau de certification Leed.

- Une résidante de l'avenue du Bon Air est déçue par l'architecture du projet qui selon elle amène une perte d'harmonie avec l'ancien bâtiment. Selon elle, l'agrandissement ressemble à un bloc de verre qui s'agence mal avec les matériaux de la Maison Gomin. Elle demande si le bâtiment aura une vue directe sur les cours de l'avenue Bon Air. Elle craint une perte d'intimité et comme le bâtiment sera assez haut, il y aura des reflets dans sa cour. L'agrandissement doit respecter le style du secteur.

Réponse du requérant : La majeure partie du revêtement sera métallique avec une bande verticale et horizontale faite de verre. Le bâtiment est loin des cours de la rue Bon Air. L'objectif avec les matériaux utilisés est d'avoir un bâtiment neutre qui met en valeur la Maison Gomin et ces détails architecturaux particuliers. Il est souhaité d'avoir une démarcation entre l'agrandissement et la Maison Gomin pour pouvoir percevoir les différentes époques de construction. Il est souligné que l'objectif n'est pas de réaliser une copie de la Maison Gomin.

Réponse de la Ville : Pendant longtemps, l'objectif pour le bâtiment patrimonial était de faire une copie de l'architecture pour tout harmoniser. Maintenant, nous y allons de façon plus contemporaine pour que les deux bâtiments tranchent davantage afin d'éviter de minimiser le bâtiment patrimonial.

- Pour un résidant de l'avenue du Bon Air, le projet est présenté comme un agrandissement, mais il trouve qu'il s'agit plutôt de l'ajout d'un nouveau bâtiment relié par une passerelle au bâtiment existant. Selon lui, si le but est d'intégrer un nouveau bâtiment, pourquoi celui-ci est-il si éloigné du bâtiment principal? Il mentionne être également étonné par l'ampleur du stationnement et de son orientation qui est dirigée vers les cours arrière de la rue Bon Air. Il demande si des dispositions sont prévues afin d'éviter que les voitures dans le stationnement viennent éclairer les maisons avoisinantes. Enfin, quant à la question de l'usage, il est demandé si les réceptions et événements organisés seront toujours liés à une activité funéraire et si d'autres types de réceptions pourraient être permis.

Réponse du requérant : L'éloignement et l'aménagement d'une passerelle sont prévus en raison de la présence d'une fosse commune sous la cour verte à l'arrière de la Maison Gomin. Il y avait donc un souci de préserver cet espace. De plus, le stationnement sera toujours surbaissé comme le stationnement actuel existant, ce qui évitera la problématique d'éclairage des phares des voitures en direction des résidences. Enfin, le projet d'agrandissement se fait surtout à partir du stationnement actuel.

- Une représentante du CHSLD Côté Jardins mentionne que l'architecture de la Maison Gomin est très appréciée des résidants et que l'aile la plus proche porte même le nom «Côté château». Elle signale que les grands balcons donnent sur la Maison Gomin et dit craindre que les résidants perdent la vue sur le bâtiment actuel. Elle voudrait s'assurer que le stationnement ne viendra pas éclairer directement dans les chambres du CHSLD afin de ne pas troubler la vie des résidants. Comme le CHSLD aura une vue sur le toit de l'agrandissement, elle demande si un toit vert est envisageable et si des mesures pour favoriser le verdissement peuvent être envisagées afin de ne pas perdre l'aspect champêtre qui caractérise le site actuellement.

Réponse du requérant : Par rapport à l'implantation du stationnement, celui-ci est plus bas que celui du CHSLD, il n'y aura donc pas d'impact sur la question de l'éclairage. Concernant la distance du bâtiment, il y a une bonne distance entre les deux et l'agrandissement n'est pas collé sur la marge. Il ajoute que la vue sur la Maison Gomin n'est pas complètement bloquée et qu'il sera toujours possible de la voir depuis le CHSLD. Il ajoute que l'aménagement d'un toit vert n'est pas prévu et la toiture sera composée d'un gravier de couleur pâle. Enfin, des matériaux réfléchissants sont prévus pour augmenter la luminosité du secteur.

- Un représentant du CHSLD Côté Jardin mentionne que le stationnement du CHSLD est déjà plus bas et qu'à son avis, l'éclairage des voitures va arriver directement dans les chambres des résidants. Il trouve que l'idée de plantation d'arbres le long de la ligne arrière est une bonne chose, mais que des panneaux métalliques vont refléter directement sur le CHSLD, même s'il y a une bonne distance entre les deux bâtiments.

Réponse de la ville : Concernant la problématique reliée aux phares des voitures, il sera possible de vérifier la situation auprès du requérant et d'apporter des correctifs comme l'aménagement d'une haie ou d'une clôture opaque.

- Une résidante de l'avenue du Bon Air souligne que le stationnement occupe une grande surface et que pour éviter les îlots de chaleur, elle propose d'utiliser des tuiles gazonnées, qui sont des tuiles de béton où le gazon peut pousser à travers des trous.
- Un résidant de l'avenue Painchaud, qui reste en face du stationnement, est d'accord avec l'idée d'avoir une architecture différente entre la nouvelle et l'ancienne section, mais suggère d'avoir des éléments qui rappellent le bâtiment

patrimonial. Il dit être satisfait de la haie de cèdres présentement en place entre l'avenue Painchaud et le stationnement du côté est, mais il souhaiterait également qu'il y ait des arbres.

Réponse de la ville : De la pierre est déjà prévue sur la fondation de l'agrandissement et il sera possible d'évaluer la possibilité d'en mettre davantage. Au niveau des arbres, il ne voit pas de contrainte à en avoir à l'endroit mentionné.

- Un citoyen de l'avenue Painchaud mentionne qu'il réside dans sa demeure depuis 30 ans et qu'il a participé à toutes les discussions sur le bâtiment. La haie de cèdres entre le stationnement et l'avenue Painchaud est un des exemples des mesures qui ont permis au projet d'être accepté par le quartier. Il souhaite ainsi qu'il y ait des mesures d'atténuation lors des travaux. Il propose également que le trottoir entre la résidence Côté Jardins et le parc au coin de l'avenue Painchaud et du boulevard René-Lévesque soit complété. Le parc est d'ailleurs décevant et il devrait avoir l'ajout de modules de jeux pour les enfants. De plus, l'absence de trottoir force les gens en fauteuil roulant à prendre la rue, ce qui n'est pas du tout adéquat. Il aimerait savoir quel est le pourcentage d'utilisation du stationnement souterrain parce que plusieurs visiteurs préfèrent utiliser le stationnement sur rue.

Réponse de Mme Émilie Villeneuve : Concernant le trottoir, le point a été soulevé à de nombreuses reprises par les élus, tout comme le réaménagement nécessaire du parc pour mieux répondre aux besoins des familles.

- Un résidant de l'avenue du Bon Air souligne qu'en 2007, il avait été mentionné qu'il n'y aurait pas de nouvelle construction. On ne parle pas d'un agrandissement, mais bien d'un ajout et il n'aime pas l'architecture proposée. Le volume et la hauteur ajoutés sont importants. Pour le stationnement, il demande à quel endroit sera entreposée la neige et à quel moment sera fait le déneigement. L'agrandissement vient selon lui déguiser la Maison Gomin.
- Un citoyen mentionne que les critères d'encadrement devraient mieux tenir compte des changements climatiques et qu'il devrait ainsi avoir moins de stationnements dans le projet, particulièrement parce que le secteur est très bien desservi par le transport en commun. Il devrait y avoir plus d'éléments pour valoriser l'environnement.

Réponse du requérant : Avec la zone verte à l'avant du terrain, le pourcentage d'aire verte total est très important. Il équivaut à presque 45 %, ce qui est supérieur à bien des terrains. Avec la fonction de salon funéraire, il est normal selon lui que les gens se déplacent en voiture, d'où le besoin en stationnement. Pour le stationnement souterrain, il est très utilisé, mais une vérification sera effectuée.

- Un résidant de la rue de Bellevue mentionne que lors de la construction des condos sur le boulevard René-Lévesque, il y avait eu un souci d'intégration avec la Maison Gomin. Il mentionne qu'en principe, il existe déjà des critères pour le secteur. Enfin, il affirme qu'avec une surface en métal, les reflets du soleil pourraient être désagréables et créer des inconforts chez les voisins.

Réponse de la Ville : Les matériaux ne font pas partie du règlement parce que le projet se trouve dans le territoire soumis à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, c'est donc elle qui gère cet aspect du projet.

- Une citoyenne demande de remplacer les matériaux réfléchissants par autre chose parce que le reflet serait une nuisance pour elle. Par rapport au déneigement, elle mentionne également que la neige entreposée sera à proximité de sa résidence.

7. Questions et commentaires du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire)

- Une administratrice mentionne qu'elle n'approuve pas l'architecture du projet qui est proposé.
- Un administrateur mentionne qu'il trouve qu'il y a une différence importante entre la Maison Gomin et l'agrandissement proposé qui lui fait penser au Musée national des beaux-arts du Québec. Il ne voit pas d'opposition par rapport à l'agrandissement, mais il devra avoir des ajustements sur l'architecture proposée.
- Une administratrice souligne que la proposition de faire un rappel de la Maison Gomin dans l'agrandissement serait une bonne idée et que ce rappel pourrait être réalisé à l'intérieur du bâtiment. La toiture de cuivre est un élément qui pourrait jouer le rôle de rappel et être intégré dans l'agrandissement.
- Un administrateur mentionne qu'il trouve bien de ne pas avoir collé l'agrandissement sur la Maison Gomin car cela laisse une bonne visibilité au bâtiment patrimonial. Il dit comprendre les préoccupations des citoyens habitant à proximité du projet et qui auront à conjuguer avec les impacts des modifications.
- Une administratrice mentionne que l'aspect de verdissement pourrait être plus présent dans le projet, notamment avec l'ajout d'un toit vert.
- Une administratrice indique qu'elle est surprise de voir le projet. On présente un bâtiment qui a seulement une fonction d'usage, mais qui n'a pas de fonction architecturale. Elle apprécie que plusieurs personnes se soient exprimées et elle espère que les opinions partagées apporteront des améliorations au projet.
- Une administratrice souhaite avoir un rappel des recommandations du conseil du patrimoine et elle émet des préoccupations par rapport aux îlots de chaleur. La Ville a des normes concernant le stationnement afin de favoriser l'utilisation du transport en commun, qui est très bien développé dans le secteur. Elle souhaite donc que les normes soient respectées. Elle rappelle que le parc a été donné à la Ville parce qu'il s'agit d'une exigence réglementaire. Le trottoir entre le CHSLD et le parc devrait être complété afin de permettre aux résidents du CHSLD de pouvoir s'y rendre.

Elle demande si la salle de réception sera uniquement associée à un service funéraire ou si elle pourrait être utilisée pour une autre activité? Finalement, il faudra également réfléchir au déneigement du futur stationnement.

Réponse de la ville : Le conseil du patrimoine a donné son avis en février 2018. La Gestion du territoire a analysé le projet pour recenser tout ce qui était non conforme, la première étant que l'agrandissement n'était pas possible. De petits ajustements ont également été notés, en lien avec le stationnement et des éléments techniques.

- **Réponse de Mme Émilie Villeneuve** : Les demandes pour l'ajout de trottoirs sont nombreuses à travers la ville. La requête de compléter le trottoir entre le parc et le CHSLD a été bien notée, mais il faut se rappeler qu'il y a un processus de priorisation et de planification à respecter et qu'il n'est pas possible de répondre à toutes les demandes dans l'immédiat.

Suivi recommandé

Transmettre à la Gestion territoriale et à l'assistante-greffière de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par

SIGNÉ

Nicole Marcotte
Présidente du conseil de quartier
Conseil de quartier de La Cité-Universitaire

4 avril 2019

Préparé par

SIGNÉ

Maxime Gravel-Renaud et Hélène St-Pierre
Conseillers en consultations publiques
Service de l'Interaction citoyenne

RAPPORT D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et RRVQ chapitre P-4

MANDATÉ : Conseil de quartier de la Cité-Universitaire

Numéro de dossier : R.C.A.3V.Q.250

<p>1. Événement, date et lieu</p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Tenue le 20 mars 2019, 19 h Centre de loisirs St-Thomas d'Aquin 895, avenue Myrand</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Projet de modifications au Règlement sur l'urbanisme de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 4 811 939 du cadastre du Québec, R.C.A.3V.Q. 250 (Complexe funéraire de la Maison Gomin).</p>
--	--	--

4. Présences

Membres avec droit de vote : Mmes Nicole Marcotte, Noëlline St-Pierre, Rodica Plesu, Rita Giguère, Diane Boudreault et MM. Stéphan Pouleur, Hugo Tessier et Kevin Breault.

Membres sans droit de vote : Mme Émilie Villeneuve, conseillère du district de Saint-Louis-Sillery.

Absent : M. Rémy Normand, président de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

Présentation : M. Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale, Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

Animation et préparation du rapport : Mme Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne.

Informations présentées

- Présentation des objectifs, du déroulement et des étapes de la consultation publique;
- Présentation des modifications proposées par le projet de règlement;
- Une fiche synthèse de la modification réglementaire ainsi qu'une carte des zones concernées étaient mises à la disposition des citoyens.

Objet de la demande :

Le projet de modifications proposé concerne un projet d'agrandissement du complexe funéraire de la Maison Gomin sur la partie du territoire formée du lot 4 811 939 situé à l'ouest de l'avenue Painchaud, au nord du boulevard René-Lévesque Ouest et à l'est de l'avenue du Bon-Air.

- L'outil réglementaire proposé pour autoriser la réalisation de ce projet est le plan de construction qui se compose de 2 projets de règlements, dont le projet de règlement R.C.A.3V.Q.250 qui vise à approuver un plan de construction sur le lot 4 811 939.

La modification réglementaire contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire pour les personnes habiles à voter.

5. Recommandation spécifique du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité d'émettre un avis favorable au projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 4 811 939 du cadastre du Québec, R.C.A.3V.Q. 250 en tenant des commentaires des citoyens sur les aspects suivants :

- Stationnement;
- Espaces verts
- Revêtement extérieur
- Rappel architectural.

Une abstention

6. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes : 27

Nombre d'interventions : 14

- Une citoyenne qui réside dans un condo en face de la Maison Gomin craint de perdre sa vue sur le bâtiment. Est-ce qu'il pourrait y avoir d'autre construction entre la Maison Gomin et le boulevard René-Lévesque?

Réponse de la Ville : Le projet est celui qui est présenté, les critères du plan de construction ne permettent pas d'avoir un bâtiment à l'avant.

- Un résidant de la rue de Bellevue demande quels seront la durée, la date de début des travaux et le trajet utilisé par les camions durant le chantier.

Réponse du requérant : Le projet commencera dès que le permis sera émis et les travaux devraient durer entre neuf et douze mois. Pour le camionnage, cela devrait passer par l'avenue Painchaud et le chemin Sainte-Foy. L'agrandissement est requis parce que la structure du bâtiment, qui est une ancienne prison, rend difficile la conversion pour un usage relié aux activités du salon funéraire. Il y a notamment plusieurs colonnes qui sont nécessaires à la structure du bâtiment, mais celles-ci limitent le réaménagement intérieur. Le but est de doter le bâtiment de salles adéquates pour les opérations de la Maison Gomin.

- Une résidante demande s'il est possible de construire un bâtiment vert et le plus durable possible. Elle suggère que le terrain vert à l'avant de la Maison Gomin soit mis en valeur, par exemple avec un jardin communautaire. Le parc actuellement en place ne valorise pas assez cet espace, un réaménagement serait nécessaire. Elle demande également pourquoi le stationnement est situé à l'arrière du bâtiment.

Réponse du requérant : Le stationnement est aménagé à l'arrière afin de préserver la vue sur la façade du bâtiment. Un maximum de cases est aménagé en souterrain. Dans le premier projet de rénovation, un système géothermique a été installé pour être le plus vert possible, l'agrandissement utilisera le même système. Le complexe serait capable d'atteindre un certain niveau de certification Leed.

- Une résidante de l'avenue du Bon Air est déçue par l'architecture du projet qui selon elle amène une perte d'harmonie avec l'ancien bâtiment. Selon elle, l'agrandissement ressemble à un bloc de verre qui s'agence mal avec les matériaux de la Maison Gomin. Elle demande si le bâtiment aura une vue directe sur les cours de l'avenue Bon Air. Elle craint une perte d'intimité et comme le bâtiment sera assez haut, il y aura des reflets dans sa cour. L'agrandissement doit respecter le style du secteur.

Réponse du requérant : La majeure partie du revêtement sera métallique avec une bande verticale et horizontale faite de verre. Le bâtiment est loin des cours de la rue Bon Air. L'objectif avec les matériaux utilisés est d'avoir un bâtiment neutre qui met en valeur la Maison Gomin et ces détails architecturaux particuliers. Il est souhaité d'avoir une démarcation entre l'agrandissement et la Maison Gomin pour pouvoir percevoir les différentes époques de construction. Il est souligné que l'objectif n'est pas de réaliser une copie de la Maison Gomin.

Réponse de la Ville : Pendant longtemps, l'objectif pour le bâtiment patrimonial était de faire une copie de l'architecture pour tout harmoniser. Maintenant, nous y allons de façon plus contemporaine pour que les deux bâtiments tranchent davantage afin d'éviter de minimiser le bâtiment patrimonial.

- Pour un résidant de l'avenue du Bon Air, le projet est présenté comme un agrandissement, mais il trouve qu'il s'agit plutôt de l'ajout d'un nouveau bâtiment relié par une passerelle au bâtiment existant. Selon lui, si le but est d'intégrer un nouveau bâtiment, pourquoi celui-ci est-il si éloigné du bâtiment principal? Il mentionne être également étonné par l'ampleur du stationnement et de son orientation qui est dirigée vers les cours arrière de la rue Bon Air. Il demande si des dispositions sont prévues afin d'éviter que les voitures dans le stationnement viennent éclairer les maisons avoisinantes. Enfin, quant à la question de l'usage, il est demandé si les réceptions et événements organisés seront toujours liés à une activité funéraire et si d'autres types de réceptions pourraient être permis.

Réponse du requérant : L'éloignement et l'aménagement d'une passerelle sont prévus en raison de la présence d'une fosse commune sous la cour verte à l'arrière de la Maison Gomin. Il y avait donc un souci de préserver cet espace. De plus, le stationnement sera toujours surbaissé comme le stationnement actuel existant, ce qui évitera la problématique d'éclairage des phares des voitures en direction des résidences. Enfin, le projet d'agrandissement se fait surtout à partir du stationnement actuel.

- Une représentante du CHSLD Côté Jardins mentionne que l'architecture de la Maison Gomin est très appréciée des résidents et que l'aile la plus proche porte même le nom «Côté château». Elle signale que les grands balcons donnent sur la Maison Gomin et dit craindre que les résidents perdent la vue sur le bâtiment actuel. Elle voudrait s'assurer que le stationnement ne viendra pas éclairer directement dans les chambres du CHSLD afin de ne pas troubler la vie des résidents. Comme le CHSLD aura une vue sur le toit de l'agrandissement, elle demande si un toit vert est envisageable et si des mesures pour favoriser le verdissement peuvent être envisagées afin de ne pas perdre l'aspect champêtre qui caractérise le site actuellement.

Réponse du requérant : Par rapport à l'implantation du stationnement, celui-ci est plus bas que celui du CHSLD, il n'y aura donc pas d'impact sur la question de l'éclairage. Concernant la distance du bâtiment, il y a une bonne distance entre les deux et l'agrandissement n'est pas collé sur la marge. Il ajoute que la vue sur la Maison Gomin n'est pas complètement bloquée et qu'il sera toujours possible de la voir depuis le CHSLD. Il ajoute que l'aménagement d'un toit vert n'est pas prévu et la toiture sera composée d'un gravier de couleur pâle. Enfin, des matériaux réfléchissants sont prévus pour augmenter la luminosité du secteur.

- Un représentant du CHSLD Côté Jardin mentionne que le stationnement du CHSLD est déjà plus bas et qu'à son avis, l'éclairage des voitures va arriver directement dans les chambres des résidents. Il trouve que l'idée de plantation d'arbres le long de la ligne arrière est une bonne chose, mais que des panneaux métalliques vont refléter directement sur le CHSLD, même s'il y a une bonne distance entre les deux bâtiments.

Réponse de la ville : Concernant la problématique reliée aux phares des voitures, il sera possible de vérifier la situation auprès du requérant et d'apporter des correctifs comme l'aménagement d'une haie ou d'une clôture opaque.

- Une résidante de l'avenue du Bon Air souligne que le stationnement occupe une grande surface et que pour éviter les îlots de chaleur, elle propose d'utiliser des tuiles gazonnées, qui sont des tuiles de béton où le gazon peut pousser à travers des trous.
- Un résidant de l'avenue Painchaud, qui reste en face du stationnement, est d'accord avec l'idée d'avoir une architecture différente entre la nouvelle et l'ancienne section, mais suggère d'avoir des éléments qui rappellent le bâtiment patrimonial. Il dit être satisfait de la haie de cèdres présentement en place entre l'avenue Painchaud et le stationnement du côté est, mais il souhaiterait également qu'il y ait des arbres.

Réponse de la ville : De la pierre est déjà prévue sur la fondation de l'agrandissement et il sera possible d'évaluer la possibilité d'en mettre davantage. Au niveau des arbres, il ne voit pas de contrainte à en avoir à l'endroit mentionné.

- Un citoyen de l'avenue Painchaud mentionne qu'il réside dans sa demeure depuis 30 ans et qu'il a participé à toutes les discussions sur le bâtiment. La haie de cèdres entre le stationnement et l'avenue Painchaud est un des exemples des mesures qui ont permis au projet d'être accepté par le quartier. Il souhaite ainsi qu'il y ait des mesures d'atténuation lors des travaux. Il propose également que le trottoir entre la résidence Côté Jardins et le parc au coin de l'avenue Painchaud et du boulevard René-Lévesque soit complété. Le parc est d'ailleurs décevant et il devrait avoir l'ajout de modules de jeux pour les enfants. De plus, l'absence de trottoir force les gens en fauteuil roulant à prendre la rue, ce qui n'est pas du tout adéquat. Il aimerait savoir quel est le pourcentage d'utilisation du stationnement souterrain parce que plusieurs visiteurs préfèrent utiliser le stationnement sur rue.

Réponse de Mme Émilie Villeneuve : Concernant le trottoir, le point a été soulevé à de nombreuses reprises par les élus, tout comme le réaménagement nécessaire du parc pour mieux répondre aux besoins des familles.

- Un résidant de l'avenue du Bon Air souligne qu'en 2007, il avait été mentionné qu'il n'y aurait pas de nouvelle construction. On ne parle pas d'un agrandissement, mais bien d'un ajout et il n'aime pas l'architecture proposée. Le volume et la hauteur ajoutés sont importants. Pour le stationnement, il demande à quel endroit sera entreposée la neige et à quel moment sera fait le déneigement. L'agrandissement vient selon lui déguiser la Maison Gomin.
- Un citoyen mentionne que les critères d'encadrement devraient mieux tenir compte des changements climatiques et qu'il devrait ainsi avoir moins de stationnements dans le projet, particulièrement parce que le secteur est très bien desservi par le transport en commun. Il devrait y avoir plus d'éléments pour valoriser l'environnement.

Réponse du requérant : Avec la zone verte à l'avant du terrain, le pourcentage d'aire verte total est très important. Il équivaut à presque 45 %, ce qui est supérieur à bien des terrains. Avec la fonction de salon funéraire, il est normal selon lui que les gens se déplacent en voiture, d'où le besoin en stationnement. Pour le stationnement souterrain, il est très utilisé, mais une vérification sera effectuée.

- Un résidant de la rue de Bellevue mentionne que lors de la construction des condos sur le boulevard René-Lévesque, il y avait eu un souci d'intégration avec la Maison Gomin. Il mentionne qu'en principe, il existe déjà des critères pour le secteur. Enfin, il affirme qu'avec une surface en métal, les reflets du soleil pourraient être désagréables et créer des inconforts chez les voisins.

Réponse de la Ville : Les matériaux ne font pas partie du règlement parce que le projet se trouve dans le territoire soumis à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, c'est donc elle qui gère cet aspect du projet.

- Une citoyenne demande de remplacer les matériaux réfléchissants par autre chose parce que le reflet serait une nuisance pour elle. Par rapport au déneigement, elle mentionne également que la neige entreposée sera à proximité de sa résidence.

7. Questions et commentaires du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire)

- Une administratrice mentionne qu'elle n'approuve pas l'architecture du projet qui est proposé.
- Un administrateur mentionne qu'il trouve qu'il y a une différence importante entre la Maison Gomin et l'agrandissement proposé qui lui fait penser au Musée national des beaux-arts du Québec. Il ne voit pas d'opposition par rapport à l'agrandissement, mais il devra avoir des ajustements sur l'architecture proposée.
- Une administratrice souligne que la proposition de faire un rappel de la Maison Gomin dans l'agrandissement serait une bonne idée et que ce rappel pourrait être réalisé à l'intérieur du bâtiment. La toiture de cuivre est un élément qui pourrait jouer le rôle de rappel et être intégré dans l'agrandissement.
- Un administrateur mentionne qu'il trouve bien de ne pas avoir collé l'agrandissement sur la Maison Gomin car cela laisse une bonne visibilité au bâtiment patrimonial. Il dit comprendre les préoccupations des citoyens habitant à proximité du projet et qui auront à conjurer avec les impacts des modifications.
- Une administratrice mentionne que l'aspect de verdissement pourrait être plus présent dans le projet, notamment avec l'ajout d'un toit vert.
- Une administratrice indique qu'elle est surprise de voir le projet. On présente un bâtiment qui a seulement une fonction d'usage, mais qui n'a pas de fonction architecturale. Elle apprécie que plusieurs personnes se soient exprimées et elle espère que les opinions partagées apporteront des améliorations au projet.
- Une administratrice souhaite avoir un rappel des recommandations du conseil du patrimoine et elle émet des préoccupations par rapport aux îlots de chaleur. La Ville a des normes concernant le stationnement afin de favoriser l'utilisation du transport en commun, qui est très bien développé dans le secteur. Elle souhaite donc que les normes soient respectées. Elle rappelle que le parc a été donné à la Ville parce qu'il s'agit d'une exigence réglementaire. Le trottoir entre le CHSLD et le parc devrait être complété afin de permettre aux résidents du CHSLD de pouvoir s'y rendre. Elle demande si la salle de réception sera uniquement associée à un service funéraire ou si elle pourrait être utilisée pour une autre activité? Finalement, il faudra également réfléchir au déneigement du futur stationnement.

Réponse de la ville : Le conseil du patrimoine a donné son avis en février 2018. La Gestion du territoire a analysé le projet pour recenser tout ce qui était non conforme, la première étant que l'agrandissement n'était pas possible. De petits ajustements ont également été notés, en lien avec le stationnement et des éléments techniques.

- **Réponse de Mme Émilie Villeneuve** : Les demandes pour l'ajout de trottoirs sont nombreuses à travers la ville. La requête de compléter le trottoir entre le parc et le CHSLD a été bien notée, mais il faut se rappeler qu'il y a un processus de priorisation et de planification à respecter et qu'il n'est pas possible de répondre à toutes les demandes dans l'immédiat.

Suivi recommandé

Transmettre à la Gestion territoriale et à l'assistante-greffière de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par

SIGNÉ

Nicole Marcotte
Présidente du conseil de quartier
Conseil de quartier de La Cité-Universitaire

Préparé par

SIGNÉ

Maxime Gravel-Renaud et Hélène St-Pierre
Conseillers en consultations publiques
Service de l'Interaction citoyenne

4 avril 2019